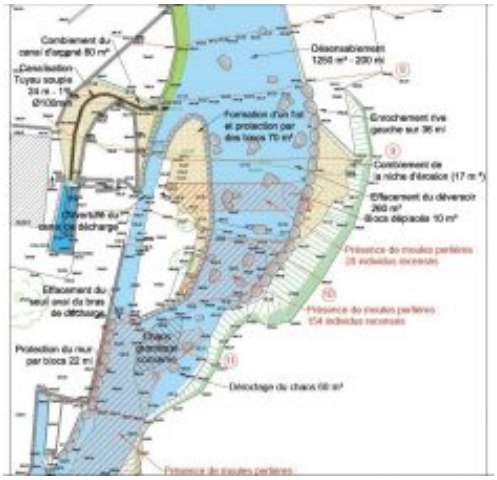
Dans le Périgord-Limousin, deux forges et deux moulins paient la rançon d'une mode qui s'acharne sur les ouvrages hydrauliques. Ils ne verront le 22ème siècle que si le curseur est poussé à 180° en reconstruisant tout ce qui a été saccagé. Mais probablement par autofinancement régional, car l'UE exsangue ne pourrait peut-être plus avoir longtemps les moyens de son développement durable.
LIFE est l'instrument financier de l'UE consacré aux projets environnementaux. LIFE finance des actions qui contribuent au développement et à la mise en œuvre de la politique et de la législation communautaires dans le domaine de l'environnement. Cet outil financier cherche également à faciliter l'intégration de l'environnement dans les autres politiques, ainsi qu'à atteindre un développement durable dans l'UE.

LIFE subventionne donc des opérations de destructions qui ne sont pas exigées par la législation communautaire. Le dossier de demande de subvention a probablement forcé le trait sur "l'intérêt environnemental majeur"… une rhétorique de convictions et d'assertions sans preuves, comme partout ailleurs.
Gageons que l'étude d'incidence prouve l'absence d'impacts sur le cours d'eau sur quelques centaines de mètres. Les sédiments remobilisés iront gonfler le bouchon estuarien de la Gironde ou encombrer les parcs ostréicoles. Jamais ces impacts et ces externalités à l'échelle d'un bassin hydrographique ne sont considérés. Ni financièrement, ni techniquement, ni chimiquement.



A la forge de Chapellas, 270 moules perlières ont été inventoriées. Elles auraient pu continuer avoir une vie paisible. Mais quand on constate la distorsion entre les prescriptions techniques initiales pavées de bonnes intentions et le balai des pelles et dumper dans les cours d'eau, nous conseillons de mettre ces 270 précieuses moules perlières en allotement dans un autre cours d'eau, et d'en ramener 300 sur site après les

travaux. Le retour d'expérience pourra se glorifier d'avoir favorisé l'habitat de ce mollusque qui fait partie des espèces menacées.

Pour ces quatre opérations de "renaturation" destructrice d'écosystèmes, quel fut le poids dans l'arbre décisionnel des autres valorisations face à l'obtention de subventions. Ont- elles effleuré l'esprit du BE, sont elles inconvenantes ou volontairement déniées ?
• Valorisation économique ou commerciale favorable au tissu social et aux finances publiques (abondées par la perception d'impôts et de taxes générés par l'activité),
• Avec un module supérieur à 2000l/s, et une chute comme celle du barrage de la Forge à Firbeix, l'exploitation de la force hydraulique est-elle dénuée d'intérêt ?
• Qui a estimé et prévu d'indemniser la décote immobilière qu'infligent ces travaux à ces biens fonciers?

En 2016, nous avons une certitude : c'est poids de la dépense publique pour ces 4 opérations au service d'un seul enjeu qui a primé sur tous les autres.

Avis No 16-90307 publié le 20/06/2016 Date limite de réponse : 13/07/2016
Dépt : 24 PNR Périgord-Limousin

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR 4 OUVRAGES DE LA HAUTE DRONNE 2016

Avis de marché Procédure Adaptée

L'essentiel du marché

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : PNR Périgord-Limousin
A l'attention de : VAURIAC Bernard, Président
La Barde 24450 LA COQUILLE
Téléphone : 05-53-55-36-00
Adresse internet du pouvoir adjudicateur :http://www.pnr-perigord-limousin.fr/
Objet du marché :
TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR 4 OUVRAGES DE LA HAUTE DRONNE 2016
Lieu d'exécution des travaux, de livraison fournitures ou de prestation des services :
Parc naturel régional Périgord-Limousin – La Barde 24450 La Coquille
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Renseignements relatifs aux lots :
Lot n°1 :
Ancienne forge de Firbeix

Dérasement de seuil et restauration hydromorphologique du lit mineur sur 225 ml.(se référer au DCE)
Lot n°2 :
Ancienne forge de Chapellas
dérasement du seuil et restauration hydromorphologique du lit mineur sur 325 ml.(se référer au DCE)
Lot n°3 :
Tanneries Chamont
Dérasement du seuil et restauration hydromorphologique du lit mineur sur 330 ml.(se référer au DCE)
Lot n°4 :
Seuil de St Pardoux-la-Rivière
Dérasement du seuil et restauration hydromorphologique du lit mineur sur 300ml.(se référer au DCE)
Caractéristiques principales : La date d'exécution des travaux dépend de l'obtention des autorisations administratives de la Préfecture.(se référer au DCE)
Quantité ou étendue :
4 lots (1 lot par ouvrage concerné)

Informations pratiques

Date limite de réception des offres : 13/07/2016 à 12h00
Délai minimum de validité des offres :120 jours
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Valeur technique de l'offre : 60 %
- Coût de l'offre : 40 %

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Bureau d'études CE3E : Christian Cozilis ; 12 bis Route de Conches 27180 ARNIERES-SUR-ITON ; Tél. : 02-32-62-53-62 ; Courriel : ce3e ce3e.fr Adresse internet :http://www.marches-publics.info/ ;
Tribunal administratif de Bordeaux ; 9 Rue Tastet BP 947 33063 Bordeaux ; Tél. : 05-56-99-38-00 ; Fax : 05-56-24-39-03 ; Courriel : greffe.ta-bordeaux juradm.fr
Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :
Parc naturel régional Périgord-Limousin ; La Barde 24450 La Coquille ; Tél. : 05-53-55-36-00 ; Courriel : ym.leguenpnrpl.com Adresse

internet : http://www.marches-publics.info/ ;
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Parc naturel régional Périgord-Limousin : Anne Leboucher ; La Barde 24450 La Coquille ; Tél. : 05-53-55-36-00 ; Courriel : a.leboucher pnrpl.com Adresse internet :http://www.marches-publics.info/ ;
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :Parc naturel régional Périgord-Limousin : Yves-Marie Le Guen ; La Barde 24450 La Coquille ; Tél. : 05-53-55-36-00 ; Courriel : ym.leguen pnrpl.com Adresse internet :http://www.marches-publics.info/ ;
Références complètes : Avis n°16-90307 publié le 20/06/2016